



Saint-Ilpize

Le bulletin municipal

N° 48 : Octobre 2025 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Lundi : 9 h - 12 h

Vendredi : 9 h - 12h et 14 h – 17 h

Dimanche : 10 h - 12 h, et sur rendez-vous : accueil par le maire ou (et) les adjoints
Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-ilpize.fr> - Email : contact@mairiest-ilpize.fr

Le mot du maire

Chères Ilpidiennes, chers Ilpidiens,

L'été s'achève ! C'est le temps des retrouvailles et des bonnes résolutions. Les enfants ont repris le chemin de l'école.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'école compte deux classes accueillant cette année un effectif total de 24 élèves. Nous souhaitons à chacun une année riche en apprentissages et en découvertes. L'équipe pédagogique reste inchangée, de même que les ATSEM. Mais l'école bénéficie en plus, cette année, de la présence quotidienne d'une AESH, une accompagnante d'élèves en situation de handicap. La cantine communale continue d'accueillir les enfants chaque midi, avec la prolongation du dispositif « Cantine à 1 euro » qui permet de moduler le coût du ticket selon le quotient familial. Je tiens à remercier chaleureusement les professeurs des écoles ainsi que l'ensemble des agents scolaires pour leur dévouement quotidien auprès de nos jeunes.

(Sur la photo, de gauche à droite : Chloé Chazal, Brigitte Brun, Hélène Petit, Fanny Tourrette, Isabelle Servant, Deborah Wojtczak)



Un mot également pour saluer le dynamisme des associations locales, qui ont permis, cet été, la tenue d'animations nombreuses et variées, toujours appréciées par la population et les visiteurs.

Comme chaque année, nous nous retrouverons pour la cérémonie du 11 novembre, organisée conjointement avec la commune de Villeneuve d'Allier. Ce moment de mémoire et de recueillement est essentiel, et nous espérons la présence du plus grand nombre, en particulier celle des enfants, afin de transmettre les valeurs de souvenir et de paix. Vous trouverez tous les renseignements sur l'organisation de cette cérémonie ultérieurement sur Panneau Pocket.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce bulletin communal, qui reflète la vie de notre commune et l'implication de chacun. « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. » (Henry Ford)

Avec tout mon dévouement,

Votre maire, Martine Defay

Tour d'horizon des chantiers de fin d'année

En ce début d'automne, plusieurs chantiers viennent d'être lancés ou vont l'être prochainement.



Sur le site castral, des travaux de maçonnerie vont permettre de remettre en état la partie extérieure d'un mur fortement détérioré, où le risque de chutes de pierres sur les maisons en contrebas était important. Vu la configuration, il a fallu installer des filets de sécurité et ce sont des maçons cordistes qui effectuent le travail. Parallèlement, les Ateliers de Chanteloube, qui ont en charge le chantier, font des réparations ponctuelles sur la face intérieure du mur d'enceinte. Ces travaux bénéficient d'une aide de la DRAC et du Département.

Toujours dans le domaine du patrimoine, maintenant que la pérennité de l'église est assurée après les gros travaux de restauration extérieure, la commune souhaite avancer dans le projet de mise en valeur des décors intérieurs, des éléments sculptés, des objets et du mobilier intérieurs. Aussi vient-elle de lancer les études d'avant-projet qui permettront d'avoir la vision la plus fine possible des travaux à réaliser et de leur coût. C'est l'architecte du patrimoine Audrey Caparros qui est chargée de cette étude, faite en étroite liaison avec des restaurateurs et un économiste.

Alors qu'il était prévu de refaire une voirie à Chazieux, les circonstances en ont décidé autrement et le budget prévu sera consacré à un autre chantier. Il y a en effet eu un affaissement de chaussée sur la route descendant de Grenier, qui a nécessité sa fermeture à la circulation. Parmi les entreprises consultées pour effectuer les importants travaux de consolidation qui seront nécessaires, c'est l'entreprise Marquet qui a proposé l'offre la moins disante. Elle s'élève quand même à plus de 17.000 € ! Les travaux doivent être faits courant octobre.



Un autre chantier dont le démarrage est proche est celui de la réhabilitation de la salle polyvalente. La consultation des entreprises a eu lieu. La commune attend la confirmation de certains engagements financiers pour donner le feu vert à l'architecte. Sauf imprévu, les habitants disposeront d'une salle rénovée pour le début de l'été prochain.



Terminons ce tour d'horizon par le projet d'aménagement de la place de Tapon. Le cahier des charges a été finalisé avec l'aide du CAUE et la commune est en mesure maintenant de recruter un cabinet de paysagistes pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Mais il n'y a pas d'urgence car l'objectif est de travailler en étroite collaboration avec les habitants, qu'ils soient permanents ou résidents secondaires. Or la période hivernale n'est pas propice à la présence de ces derniers.

Dans l'attente, des travaux préparatoires seront réalisés prochainement, tels que la localisation et l'inspection des réseaux d'eau pluviale par caméra, confiées au bureau d'études AB2R et un relevé topographique du site qui sera fait par le cabinet Freitas.

Fin de la compétence assainissement pour la commune

Depuis le 1^{er} juillet 2025, l'assainissement ne fait plus partie des compétences de la commune. Ce secteur a été confié au Syndicat de gestion des eaux du brivadois (SGEB), dont c'est le cœur de métier avec l'approvisionnement en eau.

Rappelons que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire de la compétence assainissement des communes aux communautés de communes, à la date du 1^{er} janvier 2026.

Ayant suscité de nombreuses réactions négatives sur le territoire français, cette obligation a finalement été annulée en avril 2025.

Entretemps le conseil communal avait décidé d'anticiper le transfert et avait délibéré en ce sens en décembre 2024. La raison principale en est que la commune n'est pas outillée pour faire face à toutes ses obligations dans un domaine qui devient de plus en plus complexe et technique, et requiert des compétences spécifiques. En outre, l'entretien des 4 stations d'épuration de la commune demande un suivi très régulier et chronophage, que l'agent communal a du mal à assurer dans un emploi du temps contraint.



Les 4 stations d'épuration (ainsi que la station commune avec Villeneuve d'Allier) sont maintenant la propriété du SGEB. Avant le transfert, la commune a effectué de grosses opérations d'entretien sur les stations de Cissac et Chazieux. Elle a aussi établi avec l'aide d'Ingé 43 le cahier des charges de la réhabilitation du lagunage de Tapon, lancé l'appel d'offres, choisi l'entreprise bénéficiaire et signé le marché. Le SGEB étant tenu de reprendre les marchés en cours, la réhabilitation complète de la station de Tapon sera bientôt une réalité.

Les réunions de village

Cette année, les réunions de village ont concerné les habitants du Bourg, de Cissac, Faucon, Tapon, Grenier et Ribeyre. Après que Madame le Maire ait présenté les actions réalisées et les projets en cours pour chaque village, chacun a pu s'exprimer sur divers sujets et préoccupations.

Bien que les perspectives des estivants et des résidents permanents puissent parfois diverger, il est clair que, dans l'ensemble, les habitants apprécient leur vie au sein de nos villages. Néanmoins certains déplorent que les occasions de rencontre soient moins nombreuses en dépit de l'existence de lieux de convivialité (four à pain, place du village, etc.).

La collecte des déchets durant la saison estivale demeure un sujet complexe. Afin de répondre à l'augmentation des volumes de déchets, le Sitcom a doublé les tournées de collecte des déchets ménagers dans les plus gros villages et mis en place des bacs supplémentaires pour les déchets recyclables. Cette action n'a néanmoins pas suffi à prévenir la saturation des aires de collecte, en plein cœur de l'été. Il est clair que seule la participation active de chaque citoyen peut permettre d'éviter les débordements « inutiles » et peut préserver la propreté de notre environnement.

L'état de quelques chemins, devenus difficilement praticables au point de compromettre l'accès à certaines parcelles, a aussi été évoqué. La commune va étudier la faisabilité technique et financière de leur remise en état.

Le “Bien vivre ensemble”, c’est quoi ?

“Bien vivre ensemble” dépend de nombreux facteurs humains et relationnels. Il faut oser se rencontrer, apprendre à se connaître, accepter d’être différents pour que naisse une cohabitation de qualité, qui favorise un sentiment de bien-être et de sécurité dans les villages. Lorsque certains oublient les règles élémentaires du “savoir vivre ensemble”, l’atmosphère s’alourdit, les relations se crispent, la vie quotidienne devient stressante. Vivre “à la campagne”, ce n’est pas avoir le droit de faire du bruit plus qu’ailleurs. Vivre en démocratie, ce n’est pas pouvoir dire tout ce que l’on veut...

Les actes de négligence dans l’espace public sont perçus comme un manque de respect à l’égard de tous. Certains sont commis par inadvertance, d’autres par facilité, d’autres de façon volontaire. Cette rubrique n’a pas la prétention de résoudre les difficultés nées d’actions irresponsables ou malveillantes. Elle a pour objet de rappeler quelques règles de base indispensables pour “bien vivre ensemble”.

Nuisances sonores

Le bruit peut, dans certaines circonstances, devenir une nuisance majeure et pourrir la vie des riverains. Vivre ensemble, c’est avant tout savoir se respecter entre voisins.

Voici quelques règles élémentaires pour entretenir des relations de bon voisinage.

Envie de faire la fête ? Pensez à prévenir les voisins, surtout si c’est la nuit car tout bruit prend de l’amplitude.

Votre chien a tendance à beaucoup aboyer ? Envisagez un collier anti-aboiements.

Vous aimez bricoler ? Ayez à l’esprit que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l’aide d’outils ou d’appareils bruyants tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués qu’aux jours et heures suivants :

Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14h 30 à 19 h 30

Le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12 h



Stationnement et circulation



Ne gênez pas la circulation. Le Code de la Route précise qu’il est interdit de gêner la circulation ou le stationnement des autres usagers. Pour des raisons de sécurité, il est également interdit de se garer à des endroits gênant la visibilité comme la proximité d’une intersection, d’un passage à niveau ou un virage.

En entrant dans un village, les automobilistes sont invités à ralentir et respecter les limitations de vitesse pour la sécurité des petits et des grands

Les déchets

Les cartons d’emballage de grande taille doivent être déposés à la déchetterie. Même réduits ou aplatis, ils encombrent rapidement les bacs ou conteneurs. Par ailleurs, les déchets recyclables doivent systématiquement être jetés **en vrac**.

Déposer son verre dans les containers prévus à cet effet, c’est bien ! Le faire entre 8 h 30 et 19 h 30, moteur arrêté, c’est mieux !



Incivilités sur le parking communal

À plusieurs reprises, le véhicule communal a été volontairement endommagé : les pneus ont été crevés à l'aide de longues vis enfoncées avec un outil.

Ces actes malveillants perturbent le bon fonctionnement des services municipaux et outre le coût de réparation pour la collectivité, représentent un danger pour la sécurité de l'agent municipal.

La municipalité informe qu'une plainte sera déposée.

Une caméra de surveillance sera installée sur le parking communal.

Ces comportements irresponsables vont à l'encontre du bien-vivre ensemble et sont punis par la loi. La commune compte sur le civisme de chacun pour préserver la tranquillité et la sécurité de tous.

Autre incivilité...



Soucieuse de la sécurité de ses administrés, la mairie a fermé à la circulation le passage dangereux sur la route de Grenier à Faucon. Quelques inconscients bravent régulièrement cette interdiction, prenant le risque de provoquer un glissement de terrain en utilisant cette route et en retirant les signalisations nécessaires à la prévention. Sans commentaire...

Gros plan sur les élections : l'inscription sur les listes électorales

A 5 mois des élections municipales, une échéance démocratique importante de la vie locale, le rappel de quelques règles concernant l'inscription sur les listes électorales nous semble utile.

Il faut tout d'abord savoir que l'inscription est automatique pour tout jeune Français lorsqu'il atteint 18 ans, à condition qu'il ait fait son recensement citoyen. Si ce n'est pas le cas, pour une raison ou une autre, ou en cas de déménagement dans une autre commune, il faut faire la démarche d'inscription. Elle peut se faire en ligne ou à la mairie. Il suffit de produire un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un justificatif d'identité.



Peut-on s'inscrire dans une commune où on n'habite pas ?

La réponse est positive. Encore faut-il justifier d'une attache réelle et durable avec cette commune. L'administration considère que le lien est réel avec une commune si on y paie des impôts locaux depuis au moins 2 ans, en tant que propriétaire, usufruitier ou locataire d'un bien foncier ou encore, en tant que gérant d'une société basée dans la commune.

De même exercer une activité professionnelle durable dans une commune permet de s'inscrire sur sa liste électorale, justificatifs à l'appui. Bien évidemment, on ne peut s'inscrire que dans une seule commune.

Citoyens de l'Union européenne, pouvez-vous voter aux municipales ?

La réponse est une nouvelle fois positive, avec les mêmes conditions de lien durable avec la commune. Il faut y avoir son domicile, ou y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois, ou y payer des impôts locaux depuis au moins 2 ans.



Au préalable, il conviendra de s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de la commune. Outre les justificatifs demandés pour toute inscription, les citoyens de l'Union européenne devront remplir le CERFA n°12670*02 et faire une déclaration écrite indiquant leur nationalité et leur adresse en France et précisant qu'ils ne sont pas déchus du droit de vote dans l'État dont ils sont les ressortissants.

Il est à remarquer que, si les citoyens de l'Union européenne peuvent voter et se présenter comme conseillers municipaux, ils ne peuvent pas devenir maire ou adjoint au maire (ces fonctions impliquent des prérogatives de puissance publique réservées aux citoyens français).

Quand s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie. En 2026, la date limite d'inscription sur les listes électorales afin de participer aux élections municipales sera le **6 février**.

La mairie est à disposition pour toute information complémentaire sur le sujet. Vous pouvez aussi consulter le site Service Public qui est une mine de renseignements sur l'administration française.

Dans le bulletin de janvier seront présentées les nouvelles dispositions concernant les élections dans les communes de moins de 1.000 habitants, avec l'introduction du scrutin de liste, l'alternance obligatoire homme/femme et la fin de la possibilité de raturage ou panachage.

Les combles de l'église, un gîte apprécié par les chauves-souris

Située au cœur d'un écrin de verdure, l'église Sainte-Madeleine est propice à de nombreuses espèces de chauve-souris. Les combles de l'édifice abritent une importante colonie de reproduction de Grands rhinolophes, une espèce dont la particularité est d'avoir un nez en forme de fer à cheval. Les gîtes de reproduction de cette espèce rare et menacée sont suivis chaque année sur le Haut-Allier afin de voir l'évolution de la population locale.

2 ans après les travaux de réfection de la toiture de l'église, un nouveau comptage a eu lieu cet été avec une belle surprise. En effet, les observateurs ont dénombré 63 adultes alors qu'ils quittaient le gîte pour chasser les insectes. Et à l'intérieur des combles, ils ont trouvé 30 jeunes qui attendaient le retour des mères. Le nombre d'adultes est très satisfaisant et confirme que les combles sont un gîte de reproduction fort apprécié par la colonie de femelles.



Au-delà de ce premier constat positif, une autre bonne surprise : une deuxième espèce est trouvée au milieu des jeunes Grands rhinolophes (encore gris), le murin à oreilles échancrées. On distingue aisément les adultes car ils sont marrons et beiges. 35 d'entre eux sont observés dont au moins 1 jeune. Le nombre d'adultes est très important pour le secteur du Haut-Allier où la dernière preuve de reproduction de l'espèce remonte à 2012.

Les précautions prises durant le chantier de restauration de l'église pour éviter le dérangement des chauves-souris pendant leur période de reproduction semblent donc porter leurs fruits, montrant qu'il est possible de concilier la restauration du patrimoine bâti et la conservation du patrimoine naturel.

Des comptages annuels permettant de suivre l'évolution des populations continueront d'être réalisés par le chargé de mission Natura 2000 auprès de la Région AURA, Laurent Bernard, à l'origine de cet article.

Une découverte insolite

Alors qu'ils se rendaient sur le chantier du château, les maçons des Ateliers de Chanteloube ont découvert un rapace empêtré dans le grillage d'une clôture.

Ils l'ont délivré mais l'oiseau était exténué et trop faible pour s'envoler, ayant visiblement passé des heures à essayer de s'en sortir. Ne pouvant le déposer à Clermont-Ferrand comme le demandait la LPO, les maçons ont décidé de le nourrir et sont allés acheter un poulet cru. Cette nourriture a été dédaignée par l'animal qui, par la suite, a été identifié comme étant un circaète Jean-Blanc, un rapace qui se nourrit à 90 % de serpents. Il a finalement été récupéré par un agent de l'OFB (Office français de la biodiversité) pour être soigné avant d'être relâché dans la nature.

Tout est donc bien qui finit bien.



Les mercredis de la Guinguette

Faire mieux connaître le territoire où l'on habite, son passé, son présent, mettre en avant ses habitants, leurs savoirs et savoir-faire, partager leurs passions, favoriser les rencontres : c'est l'objectif des soirées mensuelles que la mairie lance à partir de novembre, autour d'un verre et sur un thème précis.

Les intervenants, d'ici ou d'ailleurs, parleront de sujets qu'ils maîtrisent très bien, pour en avoir fait leur métier ou leur passion. Certains vous initieront à leurs hobbies.

Les thèmes seront variés et éclectiques : les volcans, la vannerie, la viticulture, la généalogie, la radiesthésie, le bien-être, etc. Si vous aussi, vous souhaitez partager vos connaissances, passions ou hobbies, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Ces rencontres, organisées par la mairie en collaboration avec la guinguette, et dédiées à un public adulte sauf exception, auront lieu le premier mercredi du mois, à 18 h. La participation est gratuite. Attention ! Le nombre de places est limité.

Au programme en cette fin d'année :

Le mercredi 5 novembre : initiation à la vannerie et confection d'une mangeoire à oiseaux.

10 / 12 participants maximum

Intervenants : Annick, Evelyne et Serge. Pour s'inscrire : 07.49.58.45.38

Le mercredi 3 décembre : présentation de la balade contée qui permet de découvrir Villeneuve d'Allier et Saint-Ilpize grâce aux témoignages de ses habitants. Intervenant : Florian Revol, association La Calligramme.

Autres idées de sortie

Plusieurs animations seront organisées par la Guinguette dans les prochaines semaines :

Le vendredi 31 octobre : **soirée Halloween**. A partir de 20 h. Dégustation de rigueur. Planches sur réservation.

Le vendredi 21 novembre : **soirée Beaujolais nouveau**. A partir de 20 h. Planches sur réservation.

Le samedi 21 décembre : **animation de Noël**. Dans l'après-midi. Détails à régler avec le père Noël.

Par ailleurs, avec la fin des longues journées d'été, la Guinguette a mis en place de nouveaux horaires, comme indiqué sur l'affiche ci-contre.

Fermeture pour congés du 20 au 27 octobre.

LA GUINGUETTE A LEON
BY MARTINE

HORAIRES AUTOMNE

LUNDI

FERME

MARDI 

08H30-12H

MERCREDI

08H30-12H

JEUDI

08H30-12H 18H-20H

VENDREDI

08H30-12H 18H-23H

SAMEDI 

08H30-13H30 18H-23H

DIMANCHE  

08H30-15H30

DEFROT DE PAIN - COMMANDE LA VIELLE AVANT 18H - ☎ 07 49 58 45 38

DIMANCHE A PARTIR DE 13H : JEUX DE SOCIÉTÉ



Le Bal trad, une animation conviviale pour petits et grands

Le dimanche 26 octobre, on vous invite à venir danser à la salle polyvalente, au son de la guitare, de l'accordéon, de la vielle ou du violoncelle. Les 5 musiciens de l'ensemble Tournelune vous entraîneront dans des valse, des mazurkas, des bourrées, des polkas, et bien d'autres danses à faire à 2, à 3 ou tous ensemble, des plus jeunes aux plus âgés.

Pour que chacun puisse participer, toutes les danses seront présentées.

Il y aura une buvette et de la petite restauration.

Un barnum à disposition des associations

La commune a répondu favorablement à la proposition de la Région AURA de lui donner un barnum de 3 m sur 3 m, à charge pour elle de le mettre gracieusement à la disposition des associations pour leurs manifestations. Cette initiative sera sans doute appréciée par les associations de la commune.

Carnet noir

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de Claire Fostier le 23 août 2025, à l'âge de 87 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.